

## Communiqué de Presse

**Philippe Kaltenbach**  
**Sénateur des Hauts-de-Seine**  
**Maire de Clamart**

### **Le vote de la loi réprimant « la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi » va permettre de terrasser le mensonge**

*Paris, le 23 janvier 2012*

Philippe Kaltenbach, Sénateur PS des Hauts-de-Seine, qui a exprimé en séance publique lundi 23 janvier la position du groupe socialiste en faveur de la proposition de loi « tendant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi », se félicite du vote (pour 127, contre 86) favorable de la Haute Assemblée.

Philippe Kaltenbach déclare : **« Depuis 2001, les parlementaires PS étaient engagés dans une démarche visant à préserver la mémoire des victimes du génocide arménien des assauts du négationnisme. Je me félicite que nous ayons pu l'amener à son terme. Nous avons été en cohérence avec la position du PS telle que l'a exprimée Martine Aubry au printemps dernier et avec les engagements rappelés par notre candidat François Hollande au mois de septembre. »**

Le Sénateur des Hauts-de-Seine ajoute : **« En prenant aujourd'hui cette décision courageuse, conforme aux valeurs de respect et de tolérance portées par la République, le Sénat n'a pas outrepassé ses prérogatives. La vérité a parfois besoin de ce tuteur qu'est la loi, car elle n'est pas toujours suffisamment forte pour terrasser seule le mensonge. »**

Contact Presse : 06.46.35.15.91  
Pierre Mareau